

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre janvier, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Date de la convocation : 17 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, CROUZET Rémi, DURAND Grégory, GALLIFET Bernard, GREA Pascale, GUILLAUD Baptiste, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à BOUVIER Christian
GAUTIER Alexandra donne pouvoir à ROUSSILLON Julien
PIOLAT Laetitia donne pouvoir à GREA Pascale
GUETAT Suzanne donne pouvoir à LAMOURY Michelle

Absents : JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence

Secrétaire de séance : LAMOURY Michelle

Rédacteur du compte rendu : BOUVIER Christian

Ouverture de séance : 20h

Observations sur le procès-verbal de la séance précédente : Néant

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

. Délibérations :

- Tarifs 2025 – modification
 - Acquisition d'un détachement de 1 054 m² de la parcelle D307
 - Acquisition d'un détachement de 1 702 m² de la parcelle D306
 - Désignation d'un nouveau conseiller délégué
 - Demande de subvention dans le cadre de la DSIL – Renouvellement informatique écoles
 - Débat d'orientation budgétaire
-
- . Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation
 - . Informations
 - . Comptes rendus de réunions
 - . Questions diverses

DELIBERATIONS

Délibération n° D 2025-01-24/01

TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2025

Vu la délibération D2024-12-11/01 en date du 11 décembre 2024,

Considérant que deux erreurs matérielles ont été constatées concernant les logements locatifs communaux et les locaux commerciaux et de santé :

- Erreur dans le nom de l'occupant du F2 au 1^{er} étage du Groupe scolaire 2
- Erreur dans le montant du loyer mensuel du local commercial n°14 – Résidence Falcoz

Il est proposé de délibérer à nouveau comme suit afin de procéder aux rectifications nécessaires :

LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX

Logement/Localisation	Occupant	Loyer mensuel 2025
F2 / 1 ^{er} étage Groupe scolaire G2	Mme LECOMTE C.	420.36 €
F3 / 1 ^{er} étage Groupe scolaire G2	Mme LECOMTE LEMOINE B.	468.82 €
F3 / 1 ^{er} étage Groupe scolaire G1	Mme PICHOT A.	561.02 €

Les tarifs proposés suivent l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) ce qui correspond à une augmentation de 2.47%. Ceux-ci seront encaissés au compte 752 du budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition de réévaluation du montant des loyers mensuels des logements locatifs communaux telle que proposée à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **DIT :**
 - Que le montant des loyers sera révisé chaque année au 1^{er} janvier,
 - Qu'aucune charge locative ne sera appelée,
 - Qu'un dépôt de garantie d'un montant égal à un mois de loyer sera demandé au locataire à la signature du contrat de location,
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de location correspondants et toutes autres pièces relatives à cette affaire.

LOCAUX COMMERCIAUX ET DE SANTE

Location / Immeuble	Bailleur	Loyer mensuel 2025	Provisions charges locatives mensuelles 2025	Amortissement différé loyer avril/mai 2021
Rés. R. Falcoz Local commercial n°14	YNFA-CARUSO	885.80 €	70,00 €	
Rés. R. Falcoz Local médical n°15	Docteur PEBAY J.C	487.53 €	30,00 €	14,53 €
Rés. R. Falcoz Local médical n°16	Infirmières Mmes LEFAURE/CARLOTTI	216.44 €	13,00 €	6,42 €
Rés. R. Falcoz Local médical n°16	Ostéopathe M. LAMBERCHT	261.75 €	16,00 €	7,77 €
Bar Restaurant	Mme BENSOUSSAN Audrey	919.04 €	0 €	
Local 208 le Grand Chemin	Mme DUFOUR Magalie	267.88 €	0 €	

Les tarifs proposés sont calculés sur la base d'une application de l'évolution de l'indice de référence des loyers commerciaux (ILC) de 3.73%. Ceux-ci seront encaissés au compte 752 du budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le montant des loyers mensuels des locaux commerciaux et médicaux tels que proposés, pour l'année 2025.
- **FIXE** le montant mensuel des provisions pour charges locatives des locaux de la résidence Revellin Falcoz tels que proposés, pour l'année 2025 ; la régularisation étant effectuée après connaissance du montant des charges annuelles définitives.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux opérations nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération n° D 2025-01-24-02

**ACQUISITION D'UN DETACHEMENT DE 1 054 M²
DE LA PARCELLE D307 / A1**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'implantation de haies sur une longueur de 50 mètres le long des parcelles D306 et D307 afin de prévenir des ruissellements sur le chemin de la Combe de Pommier.

Dans ce cadre, une partie de la parcelle D307 de 1 054 m² (A1) a été détachée en vue d'une acquisition par la commune.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou son délégataire à procéder à la signature de cette acquisition au prix de 0.45€ le m², soit un total de 474.30 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition par la commune à Monsieur GUILLAUD Jacques d'un détachement de la parcelle cadastrée D307 / A1 de 1 054 m² au prix de 474.30 euros
- **CONFIRME** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à poursuivre l'exécution de cette opération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier, dont signature de l'acte authentique.

Délibération n° D 2025-01-24-03

**ACQUISITION D'UN DETACHEMENT DE 1 702 M²
DE LA PARCELLE D306 / A**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'implantation de haies sur une longueur de 50 mètres le long des parcelles D306 et D307 afin de prévenir des ruissellements sur le chemin de la Combe de Pommier.

Dans ce cadre, une partie de la parcelle D306 de 1 702 m² (A) a été détachée en vue d'une acquisition par la commune.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou son délégataire à procéder à la signature de cette acquisition au prix de 0.45€ le m², soit un total de 765.90 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition par la commune à Madame LOUIS Paulette d'un détachement de la parcelle cadastrée D306 / A de 1 702 m² au prix de 765.90 euros
- **CONFIRME** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à poursuivre l'exécution de cette opération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier, dont signature de l'acte authentique.

Délibération n° D 2025-01-24-04

DESIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER DELEGUE

Vu la délibération n°D2020-05-27-2 en date du 27 mai 2020 fixant à 5 le nombre de postes d'adjoints au maire et à 3 le nombre de postes de conseillers délégués,

Considérant que le poste de conseiller délégué en charge du patrimoine et réseaux et cadre de vie est vacant,

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur ROUSSILLON Julien avec la délégation : patrimoine et réseaux, cadre de vie et bulletin municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nomination de Julien ROUSSILLON avec la délégation : patrimoine et réseaux, cadre de vie et bulletin municipal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° D 2025-01-24-05

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DSIL
RENOUVELLEMENT INFORMATIQUE ECOLES**

Plusieurs postes informatiques de l'école sont devenus obsolètes et ne pourront pas supporter la migration vers Windows 11. Ce remplacement concerne 10 ordinateurs fixes + 10 écrans et 12 ordinateurs portables. Ces acquisitions se feront conformément à la loi AGEF en intégrant des matériels de seconde main.

Il est proposé de solliciter l'Etat pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Plan de financement

DEPENSES HT		RECETTES		
Acquisition PC	5 320.00 €	Etat DSIL	5 940.44 €	40%
Acquisition écrans	1 512.50 €	Autofinancement	8 910.66 €	60%
Acquisition ordinateurs portables	8 018.60 €			
TOTAL OPERATION HT	14 851.10 €	TOTAL	14 851.10 €	100%

La collectivité s'engage à ne pas percevoir plus de 80% du montant HT de l'opération d'aides publiques et de participer à hauteur de 20%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant prévisionnel de 5 940.44 € et de signer tous les documents afférents.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Vu l'article L2122-22 du code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation et notamment :

Le conseil municipal est informé des décisions suivantes concernant :

- La prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

TRAVAUX ET CONTRATS EN COURS

DATE	FOURNISSEUR	TRAVAUX / DESCRIPTIF	PRIX HT
20/12/2024	GENEVRAY	Plantation d'arbres sur la commune	5 620.00 €
04/12/2024	ESPACE LIBRE CHANUT	Travaux de cloisonnement mairie	15 190.20 €
28/09/2024	CREACIER	Menuiserie PVC + grille de défense en acier	1 890.00 €

- L'urbanisme, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols

DECLARATIONS PREALABLES

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
DP038015241006	BARON Vincent	2106 chemin du Barroz	Modification charpente	15/08/2024	Sans Suite le 12/12/2024
DP038015241006	DE SCHITIE Audrey et Damien	113 chemin du Martin	Piscine	23/08/2024	Sans suite le 12/12/2024
DP038015241006	ROSTAING Laurent	100 chemin de la Brosse	Enduit façade	24/08/2024	Sans suite le 12/12/2024
DP038015241007	BARON Vincent	2106 chemin du Barroz	Puits perdu	09/09/2024	Sans suite le 02/01/2025
DP038015241007	NOEL Julien	360 rue du Métras	Abri de jardin	16/09/2024	Sans suite le 02/01/2025
DP038015241007	ROUSSILLON Gérard	655 chemin du Cinquin	Abri bois	22/09/2024	Sans suite le 02/01/2025

DP038015241008	NAVARRO Alexandre	1350 chemin de la Grande Forêt	Modification porte garage	04/11/2024	Accordée le 19/12/2024
DP038015241008	PIGNARD Lionel	279 chemin de Mollie et Tout Vent	Enduit façade	07/11/2024	Accordée le 29/11/2024
DP038015241008	VERGNET Didier	83 chemin du Martin	Carport	08/11/2024	Accordée le 14/12/2024
DP038015241008	TERRIER Jean-Paul	250 route de Bourgoin	Réfection de toiture	16/11/2024	Accordée le 21/11/2024
DP038015241008	BERIAUD Gérald	170 chemin des Combettes	Clôture et portail	19/11/2024	Refusée le 11/12/2024
DP038015241008	PASQUINELLI Patrice	102 rue du Métras	Réfection maison suite incendie	05/12/2024	Accordée le 20/12/2024
DP038015241008	BERTHELEMY Mickaël	360 rue du Métras	Installation photovoltaïque	06/12/2024	Accordée le 19/12/2024
DP038015241009	TC PROMOTION	650 chemin du Cinquin	Division parcelles	11/12/2024	Accordée le 02/01/2025
DP038015241009	COSTES Julien et MARTIN Rachel	1810 et 1840 chemin du Barroz	Mur de clôture mitoyen	15/12/2024	Accordée le 02/01/2025
DP038015241009	ROSTAING Laurent	100 chemin de la Brosse	Enduit façade	17/12/2024	Accordée le 02/01/2025

PERMIS DE CONSTRUIRE / PERMIS D'AMENAGER / PERMIS DE DEMOLIR

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
PC038015241001	MOROSI Aurore	170 chemin des Combettes	Maison type R+1 avec garage	01/08/2024	Refusé le 14/12/2024
PC038015241002	HOME PM	480 Route du Revollet	Piscine	03/10/2024	Refusé le 12/11/2024
PC038015241002	DAVID Tom et LE FRESNE Lauren	170 chemin des Combettes	Maison individuelle avec garage	16/10/2024	Accordé le 14/12/2024
PC038015241002	DE FALCO Jonathan et Sophie	170 chemin des Combettes	Maison individuelle avec garage	21/10/2024	Accordé le 18/12/2024
PC038015241000	SANCHEZ Jean-Dominique	170 chemin des Combettes	Maison individuelle avec garage et piscine	20/02/2024	Annulation le 10/01/2025

INFORMATIONS DIVERSES

Débat d'orientation budgétaire 2025

Monsieur le Maire présente le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire), et l'analyse de l'exercice 2024 en cours de clôture. Premier constat, l'inflation a entamé notre capacité d'autofinancement, celle-ci passe nettement en dessous des 200 k€ et rejoint les valeurs des années 1996 – 2000, et passe en dessous des 10% des recettes de fonctionnement. Les prévisions 2025, font apparaître une évolution de cet écart (dépenses par rapport aux recettes) et un besoin supplémentaire de 45 k€.

Cela confirme l'effet ciseau enclenché depuis la crise Covid et la crise inflationniste. La question sur les recettes est posée, celle de la fiscalité locale également.

En terme de perspective court et moyen terme, il y a lieu de s'interroger sur le positionnement et le rôle de la commune d'Artas avec les évolutions règlementaires et celles des communes du périmètre proche et de ne pas décrocher au rang de simple village dans les années à venir. L'endettement est très faible comparativement aux autres communes de la strate. Le plan d'investissement 2025 demeure dans l'épure des années précédentes.

La commission finance aura prochainement à étudier ces sujets et présenter ses conclusions pour le Conseil Municipal du 05 mars 25.

Après échanges il est pris acte de ce DOB.

Ressources humaines

- 06/01/2025 : Arrivée du nouvel agent d'accueil
- 13/01/2025 : Suspension à titre conservatoire d'un agent
- 20/01/2025 : Arrivée du nouveau responsable des services techniques (en formation jusqu'à l'été auprès de l'agent titulaire du poste)
- 03/03/2025 : Arrêt d'activité à Artas de l'agent partagé avec la commune de Bossieu

1 agent en arrêt de travail au service périscolaire

Travaux

Combe Biera aval : reprise des travaux (livraison prévue fin janvier, début février)
Ombrières photovoltaïques stade : reprise des travaux le 10/03/2025

Dossiers

Eglise

- Mission AMO (Assistance Maîtrise d'Ouvrage) et OPC (Ordonnancement, Pilotage, et Coordination) confiée à l'atelier Isshin
- Consultation des entreprises pour les travaux prévue de mars au 15 avril
- Travail préparatoire du chantier en juillet
- Mécénat (en lien avec la Fondation du Patrimoine) : signature de la convention le 08/02 à 15h
- Demande de subvention auprès du Département toujours en attente de pouvoir la déposer.

Combe Biera – Récapitulatif des actions et travaux réalisés

Combe Biera amont :

- Secteur Aberay : réalisation en novembre d'un tamponnement d'eau pour préserver des habitations et limiter le flux dans la Combe Biera (réalisation faite avec les accords du propriétaire et des exploitants), financement 100% commune (2 500 €)
- Secteur des Berlanchères : division des flux d'eau de la Combe Biara vers la Combe Bigot (réalisation faite avec l'accord du propriétaire exploitant), financement 100% commune (3 318 €)
- Secteur Combe Biera amont : Acquisition de 3 parcelles (9 695 m²) en cours
 - Accord du propriétaire et de l'exploitant pour mise en culture adaptée pour ensuite enfricher ces terrains pour réduire la vitesse de l'eau et disperser les flux.
 - Indemnité d'éviction définie par la chambre d'agriculture = financement 100% commune (5 790 €)
 - Acquisition des parcelles = financement 100% commune (3 255 €)
- Secteur Combe Biera amont

- Idée d'un tamponnement avec débit de fuite en amont de la Combe principale (vers maison Blanchin)
- Demande soutien du Sirra et de la chambre d'agriculture pour faire avancer le dossier

Combe Biera aval :

- Etude de faisabilité réalisée par SEPIA et financé à 100% par le SIRRA
- Réalisation de la phase 1, modification de l'efficience de l'ouvrage existant, financement 100% commune (3 500 €)
- Réalisation en cours de la phase 2 (AMO et Travaux) d'un tamponnement en 3 bassins (280 m³), traversée de CD53, conventionnement avec propriétaire privé pour rejoindre le Charavoux, financement 100% commune (4 256 €+ 91 737 € + 2 500 €)

Signalisation des voiries CD 126/CD53

Suite à la réunion du 9 janvier 2025 sur la vitesse et la lisibilité de la signalétique sur les deux départementales, l'objectif est la mise en place d'une extension de la zone 30 en complément de celle du centre bourg.

Les limites envisagées de cette zone sont matérialisées sur un plan.

Le Conseil municipal retient à une large majorité l'extension de la Zone 30 avec une partie en zone 50 rue du stade.

Réflexion sur la possibilité de mise en place d'un marquage au sol au carrefour CD53 / CD126 pour permettre de guider les personnes qui tournent à gauche (à faire valider avec les services du Département de l'Isère).

Locaux commerciaux communaux et privés

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir sur la stratégie des commerces et services de la commune afin d'avoir une masse critique suffisante et pour que celle-ci soit attractive et dynamique.

- Professionnels de santé, médicaux et paramédicaux
- Soins, bien-être
- Alimentation, restauration, autres

Il est rappelé plusieurs points à intégrer : l'évolution démographique et sociétale de la commune, mais également des communes environnantes, l'évolution prévisible des documents de planification (SCOT, PLUI, ...), des demandes locales d'implantation, les locaux des Terrasses de la Fontaine qui seront disponibles début 2026 et enfin de préciser l'organisation spatiale de ces commerces et services en lien avec l'étude actuellement menée par Toposcope sur le centre bourg.

Avant-projet réseau de chaleur

La réglementation nous impose à moyen terme d'évoluer sur la source de chaleur pour les écoles (les groupes G1 et G2 sont actuellement chauffés au fuel).

Dans le cadre de la convention, l'Ageden nous a établi un pré diagnostic. La possibilité de mise en place d'un réseau de chaleur bois sur ce secteur va être étudiée suite à un rendez-vous avec un professionnel le 17/01/25.

Informations

INSEE

- Population officielle 2025 : 1 854 habitants pour l'INSEE (1 871 habitants précédemment)

Remerciements pour versement de subvention

- Association EPAHD de la Barre
- Souvenir Français

Evelyne METRAL

- Questionnement sur le dossier du lotissement « Le ruisseau »
Un permis d'aménager a été délivré et a été accepté. Le dossier loi sur l'eau n'a pas été accepté. Le permis d'aménager a donc été retiré.

Christian BOUVIER pour Brigitte LECOMTE LEMOINE

Est favorable à un marquage au sol sur le carrefour des 2 CD.

Julien ROUSSILLON

Projet église – réunion avec les membres de la paroisse.

Réunion avec atelier Isshin et la fondation du patrimoine.

Pascale GREA

Décoration de Noël : beaucoup de compliments sur les décorations.

Pascal CHAUVIN

- Remerciements à Julien ROUSSILLON pour le bulletin communal et à tous ceux qui ont contribué ; un questionnaire a été joint sur la thématique de la communication.

En l'absence de question nouvelle, la séance est levée à 22h53.

Le Maire,
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance,
M. LAMOURY



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to M. Lamoury, the secretary of the meeting. The signature is stylized and written in a cursive script.

1 arbre, 1 habitant

- 2^{ème} tranche (10 arbres seront plantés fin février)

Antennes relais téléphonie mobile

Information sur des évolutions d'équipements sur les pylônes existants

- Aberay : SFR
- Route de St Jean de Bournay : FREE

CNAS (Comité National d'Action Sociale)

- Après un an de mise à disposition du service au profit des employés, présentation des statistiques 2024 :

Prestation	Nombre d'utilisateurs	Nombre prestations	Montant prestations	Tous les avantages	Montant indirect	Montant URSSAF CSG	Total montants
AIDES	11	23	1 885,00 €			0,00 €	1 885,00 €
AVANTAGE	1	2	0,00 €	20,78 €			20,78 €
BILLETTERIE	9	31	198,40 €	120,35 €			318,75 €
CHEQUE BONIFIE	1	1	35,00 €	0,00 €			35,00 €
PECV	8	12	1 440,00 €				1 440,00 €
VOYAGISTE	1	1	51,92 €	67,50 €			119,42 €
Total	14	70	3 610,32 €	208,63 €		0,00 €	3 818,95 €

EP SCoT

- Procédure de révision en cours, l'approbation est envisagée en 2028.
- Une modification ZAN est également enclenchée.

CCBI PLUI

- Modification 3 et modification 4 en cours – enquête publique entre septembre et novembre 2025
- Après la présentation du rapport de l'artificialisation (2021 – 2022 – 2023) des d'espaces naturels et forestiers (ENAF) le travail se poursuit sur les prévisions de consommation des espaces déjà zonés jusqu'en 2031.

AGENDA

- 28/01 à 9h30 Réunion projet « Artas Demain » avec TOPOSCOPE
- 29/01 à 18h30 Réunion avec les riverains – rivière du Cinquin
- 08/02 à 15h Signature opération mécénat église
- 13/02 à 20h30 Commission finance
- 20/02 à 10h30 Remise label village prudent à Dardilly
- 05/03 à 20h30 CM – Vote du Budget Primitif
- 06/03 à 20h30 CCAS – Vote du Budget Primitif

COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Michelle LAMOURY

- 16/12 – Conseil communautaire
 - Modification de l'intérêt communautaire concernant 2 compétences supplémentaires :
 - o la santé : déploiement d'un Contrat Local de Santé permettant d'appréhender les principaux problèmes de santé sur notre territoire, développer les actions permettant d'améliorer l'état de santé des habitants
 - o la petite enfance : recenser les besoins, informer les familles, soutenir la qualité des modes d'accueil.
 - Demande de participation financière pour la réhabilitation de logements locatifs sociaux situés à Chatenay, à Marcilloles, à Plan ainsi qu'à Gillonay.
 - Adoption du prix de l'eau en 2025 : 70€ pour la part fixe et 1,36€/m3
 - Adoption du prix de l'assainissement collectif : 96€ pour la part fixe et 1,87€/m3
 - Adoption du tarif du SPANC (assainissement non collectif) : 30,40€/an